SIRTOM
Région de Brive

ENSEMBLE
FAISONS +
POUR JETER -

RAPPORT ANNUEL

2021

MOT DU PRÉSIDENT

« Nous avons à ne vivre non point dans un monde nouveau dont il serait possible de faire la description, mais dans un monde mobile ». Gaston Berger

Madame, Monsieur,

Le rapport d'activités 2021 résume le bilan du syndicat des 20 dernières années.

Initialement, le Sirtom avait pour mission la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et des déchets assimilés en vue de leur incinération ou de leur enfouissement.

A partir des années 2000, la stratégie du syndicat s'est inscrite dans une politique de développement durable et récemment d'économie circulaire, appliquée progressivement, à « petits pas », pour que les foyers deviennent les acteurs à part entière de la gestion de leurs déchets.

Les résultats 2021 sont significatifs de l'avancée et des progrès réels obtenus pour la diminution des OMR et assimilés.

Le développement généralisé du tri est la réussite majeure de notre action avec des marqueurs importants :

⇨ 2003 : construction et gestion d'une déchèterie par canton
⇨ 2005 : mise en place du tri sélectif
⇨ 2009 : 3500 composteurs sont mis à disposition des foyers pour les restes de repas (aujourd'hui, 11 000 composteurs sont utilisés sur note territoire)
⇨ 2010 : vote à l'unanimité du conseil syndical pour instaurer la tarification incitative
⇨ 2016 : début de la collecte des restes de repas en porte à porte à Brive

Les bons résultats enregistrés par le Sirtom témoignent de l'adhésion des habitants et montrent que le geste de tri est désormais bien acquis.

Un nouveau défi est à relever pour les prochaines années : **celui de la réduction des déchets.**

« Le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas »

L'objectif pour l'avenir est bien de réduire tous les déchets, quels qu'ils soient (OMR et assimilés, tri, déchets verts, etc...) pour répondre aux exigences du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Cela nécessitera sans aucun doute des changements de comportements et de nouveaux réflexes.

Nous sommes attentifs à toutes les expérimentations nationales - collectes séparées, par apports volontaires, à la demande - car l'enjeu reste bien la maîtrise des coûts du service. Le Sirtom est prêt pour prendre sa part dans une nouvelle stratégie compte-tenu de son expertise et de sa capacité d'innovation et d'anticipation.

Bonne lecture. Bien cordialement à Vous.

SOMMAIRE

01 LE SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

05 Historique et territoire

06 Évolution du syndicat

8 Généralités

9 Ressources Humaines

13 Recettes et dépenses

02 GESTION DES DÉCHETS

15 Modes de collecte

18 Tarification Incitative

20 Gestion et évolution des déchets

26 Déchèteries

03 INVESTISSEMENTS

31 Travaux

32 Véhicules

33 Points déchets

04 ACTIONS MISES EN OEUVRES

35 Prévention des déchets

40 Communication ciblée

43 Communication institutionnelle

01

LE SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

HISTORIQUE ET TERRITOIRE

Créé en 1973, par le groupement de 61 communes (107 000 habitants) pour la collecte des OMR (statuts du 30/11/1973), le SIRTOM est aujourd'hui composé de 120 communes soit 155 527 habitants, regroupées dans 7 EPCI :

- Communauté d'agglomération du Bassin de BRIVE
  48 communes - 110 303 habitants
- Communauté de communes du Midi Corrézien
  34 communes - 13 333 habitants
- Communauté de communes du Pays d'Uzerche
  12 communes - 10 004 habitants
- Communauté de communes du Pays de Lubersac Pompadour
  12 communes - 7 673 habitants
- Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort
  11 communes - 13 541 habitants
- Communauté de communes du Pays de St Yrieix
  2 communes - 288 habitants
- Communauté de communes du Pays de Fenelon
  1 commune - 385 habitants

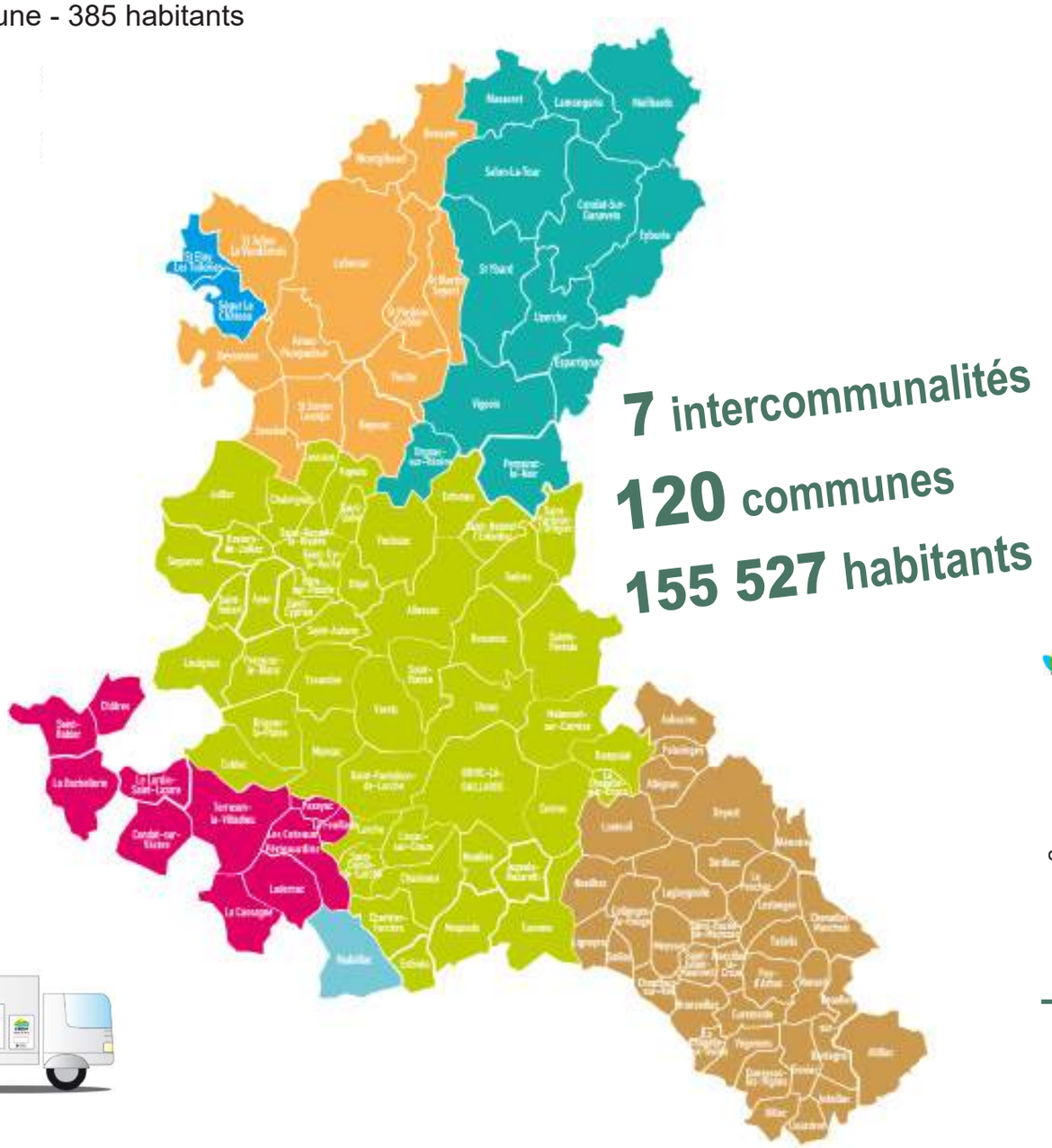

ÉVOLUTION DU SYNDICAT

Les axes prioritaires

1. **Assurer un service public de qualité**
2. **Préserver l'environnement**
3. **Améliorer les conditions de travail des agents**

Évolution du syndicat

Le cadre règlementaire et les objectifs des Grenelles I et II, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PPRPG) Nouvelle - Aquitaine ainsi que la COP 21 ont fait évoluer la démarche du syndicat afin d'**atteindre les objectifs** suivants :

1. **Réduction du tonnage d'ordures ménagères**
2. **Augmentation de la part des déchets valorisables**
3. **Utilisation rationnelle du service : volonté de sensibiliser et responsabiliser les usagers en les impliquant fortement afin de stabiliser les cotisations**

Une politique globale de collecte et d'élimination des déchets

2003
Construction et gestion d'**une déchèterie par canton** *(aujourd'hui 18 déchèteries sur le territoire)*

2005
Mise en place du **tri sélectif**

2009
Mise à disposition pour les particuliers de **composteurs individuels**

2010
Le syndicat, à l'unanimité, décide de la mise en place d'**une Tarification Incitative**

2011
Lancement d'un **Programme Local de Prévention des Déchets**

2012
- Optimisation du service avec **refonte des secteurs** de collecte
- **Conteneurisation** du territoire

2015
Première année d'**application de la Tarification Incitative** par la Tieom

2016
- Étude diagnostique et poursuite du programme pluriannuel de **réhabilitation et de mise aux normes des déchèteries**.
- Lauréat du projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, début de **l'expérimentation de la collecte des fermentescibles à Brive**

2017
Développement de la collecte des fermentescibles sur un 2ème secteur avec l'utilisation de «**tubes**» à Brive

2018
- **Expérimentation de 2 «tubes»** sur une commune rurale
- Lauréat du projet «Oprévert», engagement dans la **limitation des apports de déchets verts en déchèteries**

2019
- **Extension des consignes de tri,** Extension et **réhabilitation de la déchèterie** de Léo Lagrange
- **Achat d'un broyeur** dans le cadre de l'appel à projet «Oprévert»
- **Réhabilitation des bureaux et vestiaires** des locaux techniques
- Extension **de la collecte des fermentescibles** à un 3ème secteur à Brive

2020
- **Crise sanitaire**
- Extension **de la collecte des fermentescibles** à un 4ème secteur à Brive
- **Extension en porte à porte du tri** sur 100% du territoire
- Ouverture d'un **centre de transfert** à Nonards
- **Réhabilitation de la déchèterie** de Donzenac

2021
- Achat d'un **camion de lavage**
- **Optimisation** du service par la **réduction des fréquences de collecte**
- Extension **de la collecte des fermentescibles** à 2 nouveaux secteurs à Brive

GÉNÉRALITÉS

Le SIRTOM assure la collecte des déchets ménagers et assimilés des collectivités membres, la collecte du verre, le traitement et la valorisation des déchets, ainsi que la gestion de 18 déchèteries.

Implantations :

- Service Technique à St Pantaléon de Larche
- Service Administratif à Brive
- Centres de Transfert décentralisés :
Condat-Sur-vézère, Nonards et Uzerche

Moyens :

- 40 bennes à ordures ménagères
- 6 polybennes
- 15 fourgons et véhicules légers

Missions :

- la collecte et la valorisation des déchets ménagers
- la collecte et la valorisation des déchets recyclables
- la collecte et la valorisation des déchets fermentescibles (restes de repas)
- la prévention des déchets et une politique d'économie circulaire

Équipements :

- Plus de 1 167 bornes aériennes dont 604 colonnes verre
- Plus de 140 771 bacs individuels
- Plus de 11 848 composteurs distribués
- 415 colonnes enterrées ou semi-enterrées tous flux confondus (ordures ménagères, restes de repas, emballages, papiers, verre)
- 18 déchèteries à moins de 15 minutes de chaque habitation du territoire.

RESSOURCES HUMAINES

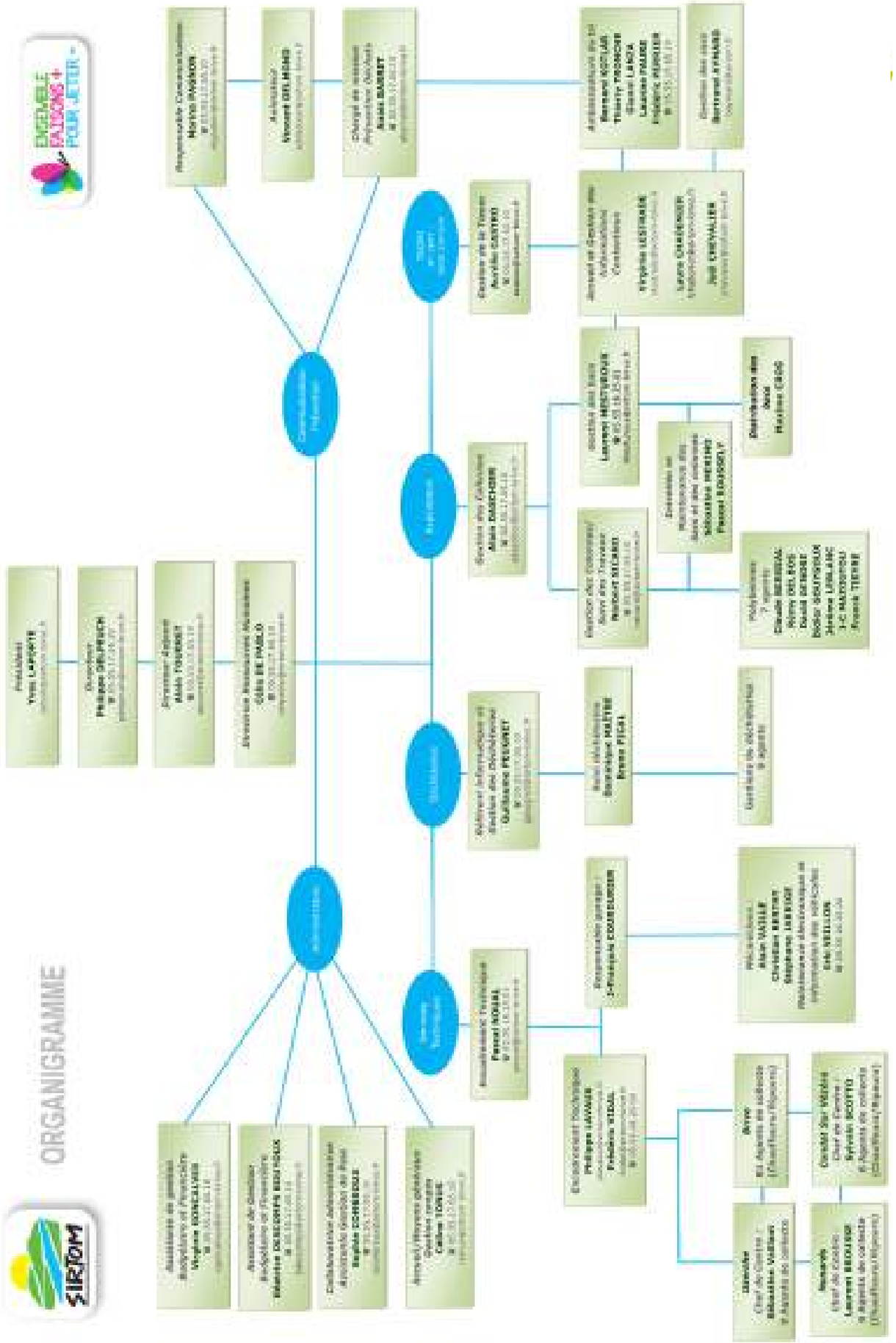

LE PERSONNEL

RÉPARTITION PAR FILIÈRE	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Filière administrative	8	9	8	7	8	8
Filière technique	137	137	138	145	150	144
TOTAL GÉNÉRAL	145	146	146	152	158	152

L'année 2021 a été marquée par 13 départs à la retraite, 7 agents ont été stagiairisés et 3 sont arrivés par voie de mutation.

Au vu de la compétence du Sirtom, 95% des agents font partie de la filière technique.

Le Sirtom compte 7% de femmes.

Plus de 47% ont plus de 50 ans, ce qui va impliquer un fort taux de départs à la retraite dans les années à venir.

Pyramide des âges

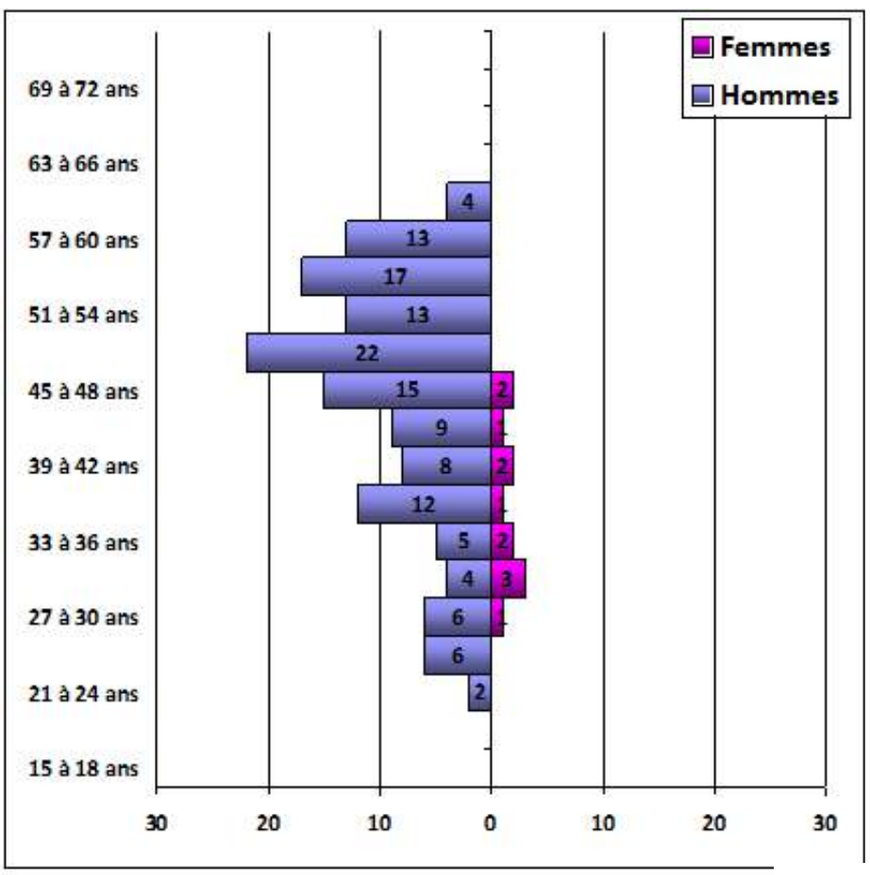

Évolution des carrières

Avancement – Concours – Examens :

- 63 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon
- 8 agents ont bénéficié d'un avancement de grade

Formations et prévention

Formations

- 40,8 % des agents ont suivi au moins un jour de formation soit 224 jours
- 44 % par le biais du CNFPT

Type de formation :

- Formation sur les logiciels de paie, gestion du personnel ainsi que sur le logiciel de comptabilité
- Reprise des formations SST suite à la fin de la pandémie. 12 journées de formations dispensées par le conseiller prévention du Sirtom
- Préparation concours et examens
- FCO et CACES pour les chauffeurs

Prévention

Nomination d'un assistant de prévention pour le site de Nonards. Le Sirtom compte à ce jour 1 conseiller prévention et 6 assistants de prévention.

Absences

Maladie

- Ordinaire : 65 agents soit 1 598 jours d'absence
- Longue durée : 1 agent soit 177 jours d'absence

Accident du travail

- 14 agents ont eu un accident du travail

Masse salariale

La masse salariale représente 35,59% des dépenses de fonctionnement.

Nous faisons appel à des étudiants durant l'ensemble des vacances scolaires afin de pallier les absences dûes aux congés de nos agents.
Du personnel temporaire vient aussi consolider les équipes afin de remplacer les agents en congés de maladie.

Mise en place des Lignes Directrices de Gestion

La loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique oblige pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics locaux de définir des Lignes Directrices de Gestion (LDG).

- **Nouvel instrument juridique de gestion des ressources humaines** qui vise à déterminer les orientations stratégiques de chaque collectivité, sur lesquelles s'appuieront désormais les décisions individuelles (avancement de grade et promotion interne).

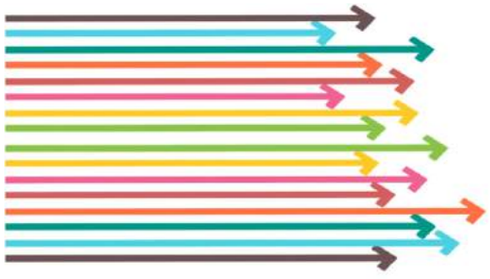

- **Nouveau document de référence pour la gestion des ressources humaines** de chaque collectivité, avec pour objectifs :
  > De définir le cadre à l'intérieur duquel l'autorité territoriale prendra ses décisions
  > D'apporter aux agents une information sur les orientations et priorités de leur employeur ainsi que leurs perspectives de carrière.

- Conformément à l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les LDG déterminent :
  > **La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**
  > **Les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels**.

Approuvées au CT du 08/03/2021,
les Lignes Directrices de Gestion sont prévues pour une durée de six ans.

LES RÉSULTATS DE 2021

La crise sanitaire que nous traversons depuis deux années a eu un impact important sur notre syndicat avec :

- Une **légère baisse des tonnages d'ordures ménagères** de -201 T (29 384 T en 2020, 29 183 T en 2021)
- Une **augmentation importante de la collecte sélective** de + 1 131 T (8 385 T en 2020, 9 516 T en 2021)
- Une **explosion des tonnages en déchèterie** de + 5 122 T (39 446 T en 2020, 44 568 T en 2021)

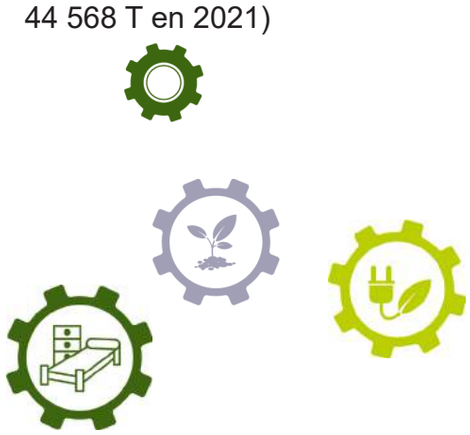

RECETTES ET DÉPENSES

Recettes

TOTAL :
24 208 990,94 €

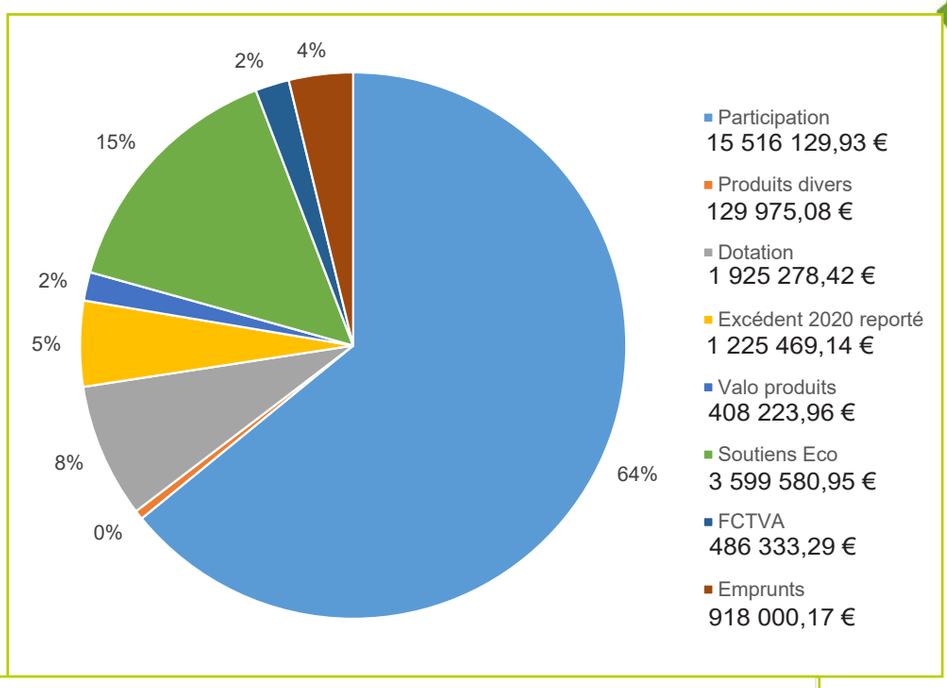

Dépenses

TOTAL :
24 208 990,94 €

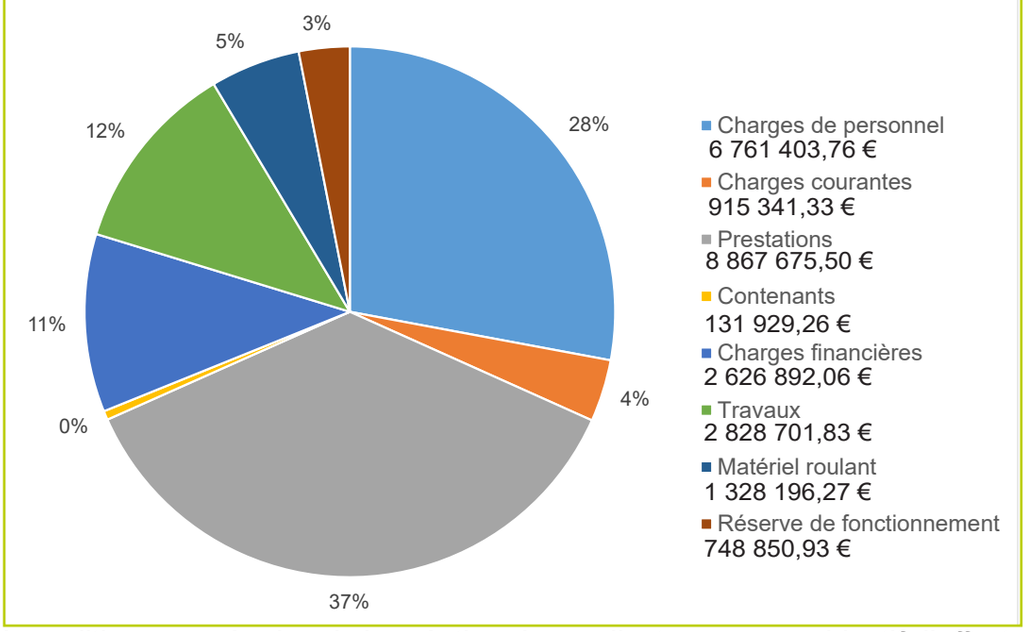

La politique menée depuis la création du syndicat a eu pour objectif d'effectuer des prestations répondant aux attentes des habitants au meilleur prix.

	POPULATION	MONTANT RECOUVRÉ POUR EQUILIBRER BUDGET	Coût moyen	% N:N-1	% 2021/2009
2009	135 778	12 754 394 €	93.94		
2010	141 044	12 751 458 €	90.41	-3.90	
2011	141 889	12 587 036 €	88.71	-1.92	
2012	140 054	11 898 517 €	84.96	-4.41	
2013	141 130	11 698 929 €	82.89	-2.50	
2014	156 334	13 171 139 €	84.25	1.61	-6.32%
2015	155 665	13 360 727 €	85.83	1.84	
2016	155 379	13 184 538 €	84.85	-1.15	
2017	155 904	13 171 748 €	84.33	-0.62	
2018	156 399	13 189 272 €	84.33	0.00	
2019	156 074	13 005 646 €	83.33	-1.18	
2020	155 707	13 235 095 €	85.00	2.00	
2021	155 527	13 686 376 €	88.00	3.50	

02

GESTION DES DÉCHETS

MODE DE COLLECTE

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Elle peut se faire de 4 manières différentes :

- **En porte à porte par l'intermédiaire de bacs individuels à couvercle de couleur marron**. Les bacs ont une capacité de 120 L, 180 L,240 L, 360 L ou 770 L, et sont pucés afin de permettre l'identification de chaque usager. A chaque levée, est comptabilisé en litres le volume du bac qu'il soit plein ou pas.

Généralement, la fréquence de collecte est de 1 fois par semaine sur l'ensemble du territoire. Toutefois, la politique du Sirtom tend vers une fréquence de collecte de 1 fois tous les 15 jours. Déjà 46 communes bénéficient de ce service, soit parce qu'elles ont une collecte de biodéchets en porte à porte (Brive) soit parce qu'elles ont sur leur territoire des bornes d'apport volontaire (colonnes enterrées ou semi-enterrées) qui constituent un deuxième exutoire.

- **En apport volontaire dans les bornes enterrées ou semi-enterrées** mises à disposition sur le territoire.

Pour effectuer un dépôt et dévérouiller le tambour de la borne, l'usager doit se munir d'un badge individuel qui permet également son identification. Les badges sont fournis gratuitement par le SIRTOM sur simple demande.

A chaque dépôt, est comptabilisé le volume du tambour, soit 50 L (100 L pour certaines colonnes destinées aux gros producteurs)

- **En apport volontaire dans des bacs de regroupement fermés à clé** pour les rues ou les hameaux où le camion n'a pas accès. Chaque usager possède une clé.

Ces points peuvent regrouper au maximun 10 habitations. Pour la comptabilisation de leurs déchets les usagers utilisent des sacs post-payés qu'ils peuvent se procurer au SIRTOM ou dans leur mairie. Le volume des sacs est de 30 L, 50 L, ou 100 L, ils sont conditionnés en rouleaux de 25 sacs et comptabilisés à l'année N+1 (25 X 30 L= 750 L)

- **En sacs post-payés** pour des habitations ne disposant pas de place pour stocker un bac ou pour un événement particulier qui peut générer plus de déchets (réception, mariage, déménagement…..). C'est le seul sac collecté sur le domaine public.

TOUT HABITANT DU TERRITOIRE PEUT BÉNÉFICIER DES 4 SOLUTIONS DE COLLECTE

LA COLLECTE DES RESTES DE REPAS

Le tri des fermentescibles représente 30% de la poubelle marron et peut se faire de 3 manières différentes :

- **En porte à porte par l'intermédiaire de bacs marrons** de 120 L avec une cuve réductrice de 60 L.
Chaque foyer est équipé d'un bio-seau ajouré de 10 L et de sacs kraft avec fond en cartonnette

Les gros producteurs sont équipés de sacs de 120 L, 240 L ou 360 L avec housses kraft ou amidon de pommes de terre.

La fréquence des collectes est de 1 ou 2 fois par semaine, effectuées avec des camions bi-compartimentés qui ramassent en même temps les ordures ménagères afin d'éviter un coût de fonctionnement supplémentaire.

- **En apport volontaire dans les colonnes enterrées ou aériennes type « tubes ».**

Ces colonnes sont destinées à l'habitat vertical et au centre bourg. L'usager dispose comme en porte à porte d'un bio-seau et de sacs kraft. Avec le même badge que pour les OMR, il peut à tout moment déposer ses biodéchets.

- **Par les composteurs individuels ou collectifs**

Le SIRTOM met à disposition de tous les usagers - avec une participation de 20, 30 ou 40 € - des composteurs individuels de 400, 600 ou 800 L. Ils sont à retirer dans nos locaux ou dans les mairies.
Il existe également des composteurs collectifs en bois de 1,5 ou 10 m3 pour les écoles, les EHPAD ou les pieds d'immeubles.

LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

- **En porte à porte par l'intermédiaire de bacs individuels à couvercle de couleur jaune** d'une capacité de 120 L, 180 L, 240 L, 340 L ou 770 L, pucés afin de permettre l'identification de chaque usager. Ce bac n'est pas pris en compte dans le calcul de la part fixe. Les usagers y déposent leurs emballages ménagers recyclables en vrac.

- **En apport volontaire dans les bornes enterrées ou aériennes** mises à disposition sur le territoire. Le SIRTOM possède sur son territoire : 415 colonnes enterrées ou semi-enterrées et 1 167 colonnes aériennes.

Pour apporter ces déchets aux colonnes, les usagers peuvent disposer de **sacs de pré-collecte** gratuits à retirer dans les mairies ou au SIRTOM.

LA COLLECTE DU VERRE ET DU PAPIER

Ces 2 flux peuvent être facilement stockés à domicile - sans nuisance

- Collecte de ces 2 flux uniquement **en apport volontaire dans les bornes enterrées ou aériennes** mises à disposition sur le territoire.

Le SIRTOM possède sur son territoire :
- Pour le verre : 101 colonnes enterrées ou semi-enterrées et 604 colonnes aériennes
- Pour le papier : 81 colonnes enterrées ou semi-enterrées et 354 colonnes aériennes

Pour apporter ces déchets aux colonnes, les usagers disposent de **sacs de pré-collecte** à retirer dans les mairies ou au SIRTOM.

LA TARIFICATION INCITATIVE

La **TiEOM** (Tarification Incitiative) comprend :
- une **part fixe** fonction de la valeur locative cadastrale du logement
- une **part variable** fonction de la production d'ordures ménagères selon **2 paramètres** :

- le volume du contenant utilisé d'où l'importance de sortir son contenant plein
  > le bac : 120L, 180L, 240L, 360L ou 770L
  > la trappe de la borne enterrée ou semi-enterrée : 50L ou 100L
  > les sacs rouges post-payés : 30L, 50L ou 100L

- le nombre de présentations
  > levée du bac (comptabilisée avec la puce intégrée)
  > ouverture de la trappe de la borne (comptabilisée avec le badge)
  > retrait des sacs rouges post-payés (conditionnés en rouleau de 25 sacs)

Un prix au litre est fixé par le Comité Syndical et permet de calculer la part incitative.
Prix au litre 2021 : 0,0209 €
Montant de la part incitative : volume collecté x 0,0209€

Comment lire la taxe sur la feuille d'imposition :

Sur l'avis d'imposition de taxe foncière figure :
- dans la colonne «Taxe ordures ménagères» le **montant total de la taxe**
- dans l'encadré du bas de la page, une ligne indiquant le **montant de la part incitative**, c'est-à-dire la production réelle d'ordures ménagères de **l'année précédente**.

Comment est calculée la cotisation :

Elle comprend une part fixe calculée en **fonction de la valeur locative**, la base imposable de la maison ou de l'appartement :
3 254 x 4,16% *(taux 2021 de la commune)*
= 135,36€

Elle comprend une part incitative calculée en **fontion de la production réelle** des déchets de l'**année précédente** *(2020 pour cet exemple)* soit 23€ qui correspondent à 6 sorties d'un bac 180L : 6 sorties x 180L x 0,0209€/litre
= 22,57€ arrondi à 23€

Montant total : 135,36€ + 22,57€ =157,93€
arrondi à 158€

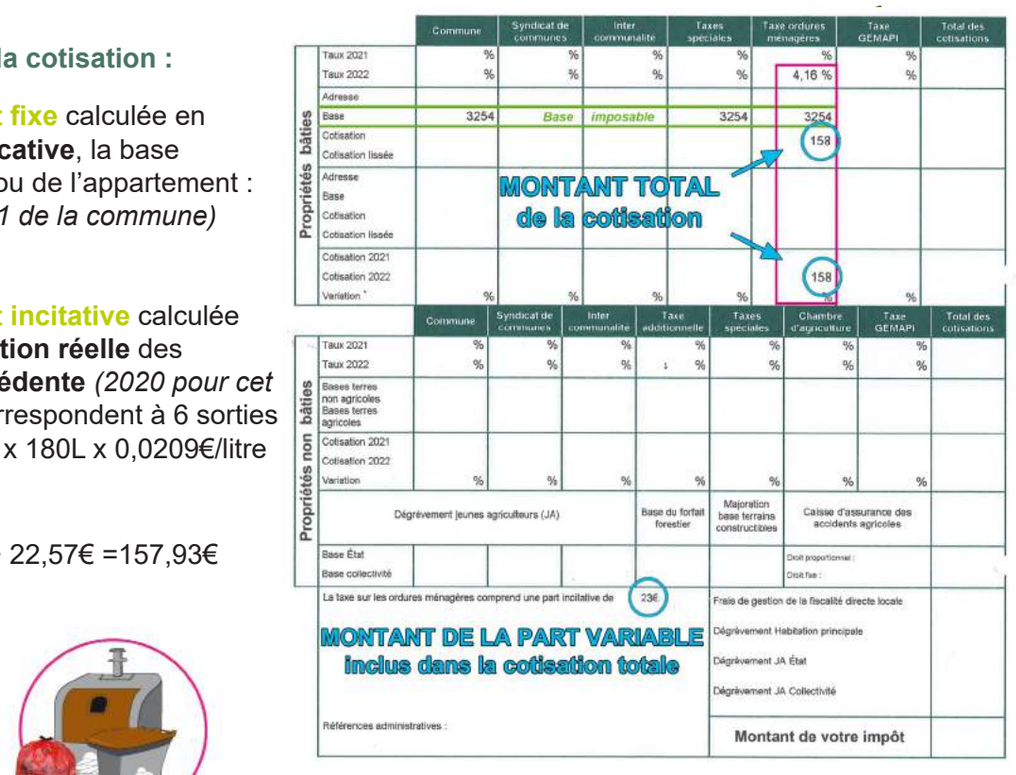

La TIEOM :

La part incitative de la TiEOM peut varier de 10% à 45% du montant à recouvrer pour l'équilibre du budget.
Les deux premières années (2015 et 2016) le SIRTOM a appliqué une part incitative de 20%.
En 2017, le taux de part incitative est passé à 35%.
Depuis 2018, le taux de la part incitative est au maximum soit **45%**, ce qui veut dire que l'usager paie pratiquement la moitié de sa taxe en fonction de sa production réelle de déchets et peut ainsi mesurer les progrés du tri qu'il a effectués .

	2017	2018	2019	2020	2021
Prix/litre de la Redevance Spéciale	0,0250€	0,0315€	0,0315€	0,033€	0,035€
Taux de l'Incitation	35%	45%	45%	45%	45%
Prix/litre de l'Incitation	0,0164€	0,0200€	0,0200€	0,0208€	0,0209€
Prix/litre des Restes de Repas (pour la redevance spéciale)	0,0200€	0,0200€	0,0200€	0,0208€	0,0208€

GESTION ET ÉVOLUTION DES DÉCHETS

Ordures ménagères 2

Recyclables 9

Papier 1 272 tonnes

Verre 5 864 tonnes

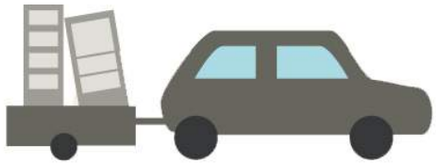

44 568 tonnes

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
St Pantaléon de Larche (19)

29 183 tonnes

Ferraille valorisée

Résidus

Énergie potentiellement valorisable

Mâchefers valorisés

9 516 tonnes

Refus
3 257 t.

1 869 tonnes

RECYCLAGE
des papiers : total 3 141 t.

CENTRE DE TRI
St Jean Lagineste (46)

4 390 tonnes

RECYCLAGE
des matières

RECYCLAGE
du verre (Vayres-33)

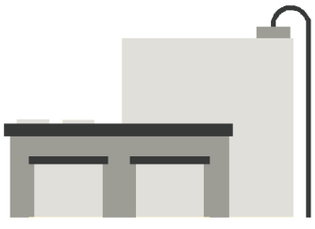

TRAITEMENT ET VALORISATION
des matériaux
37 889,17 t.

Enfouissement
7 194,40 t.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

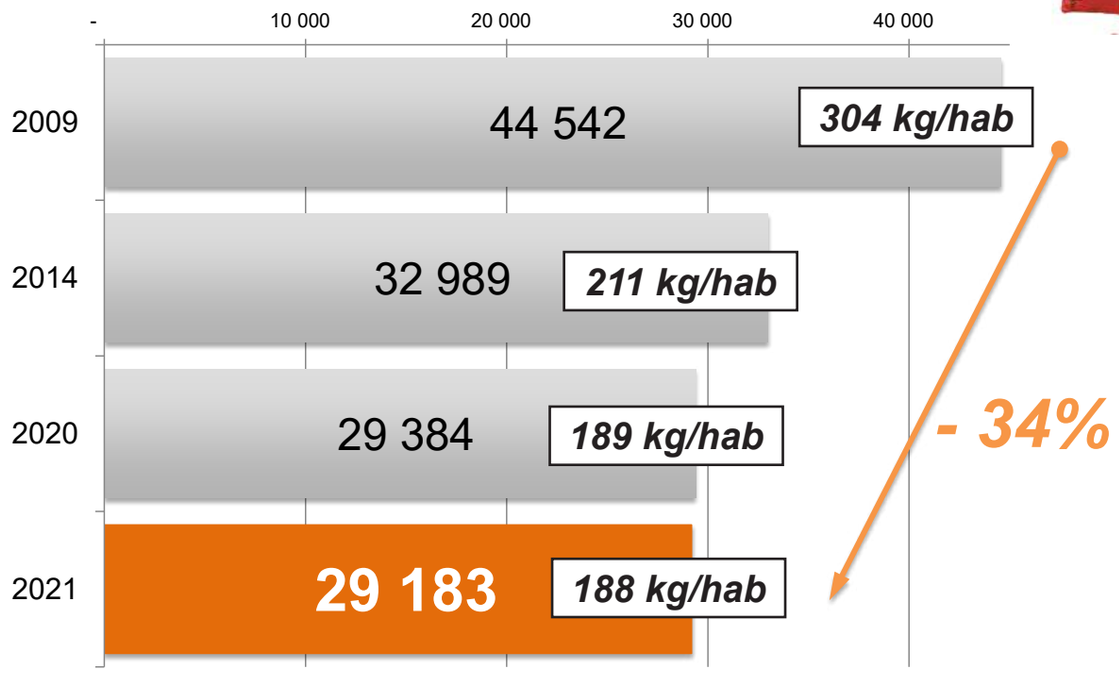

LE SÉLECTIF EN MÉLANGE

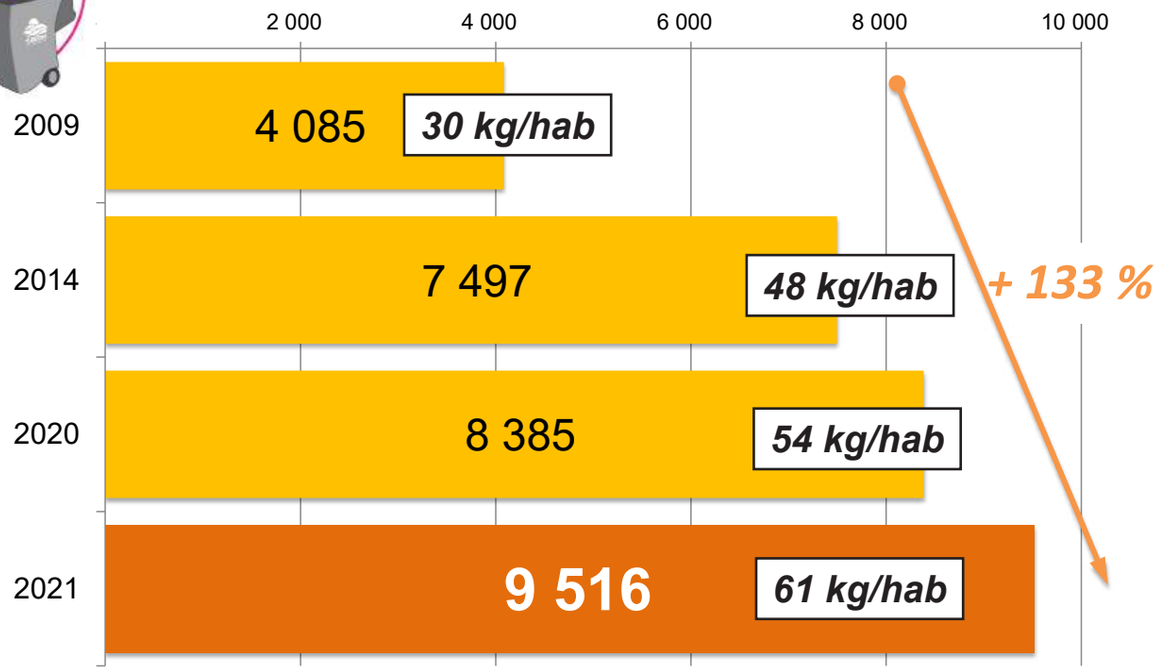

LE PAPIER EN APPORT VOLONTAIRE

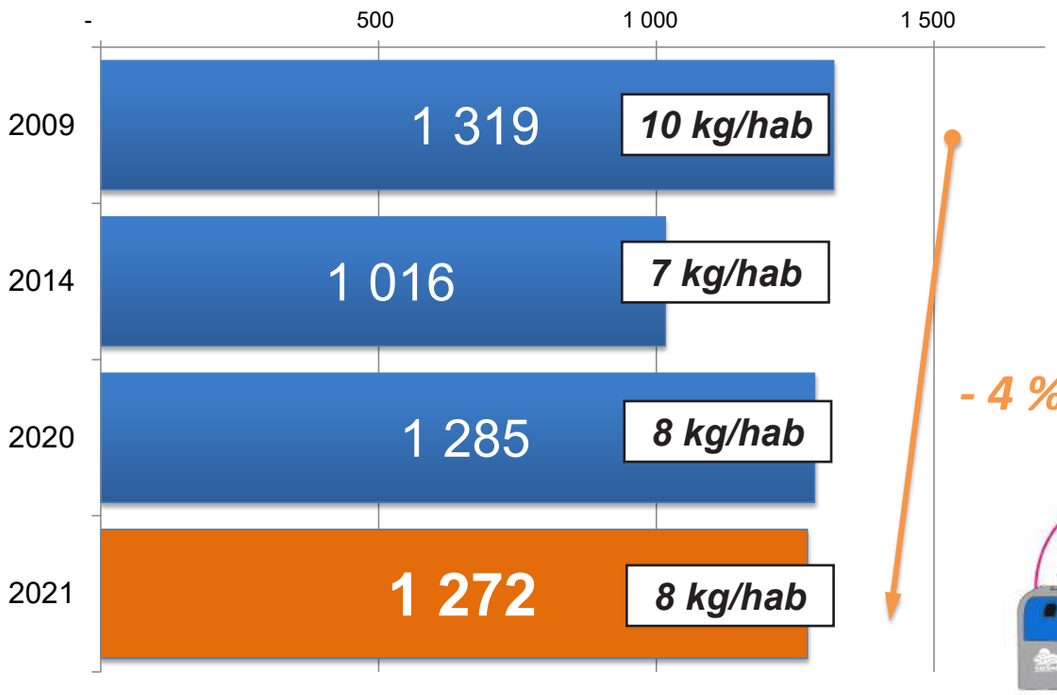

LE VERRE

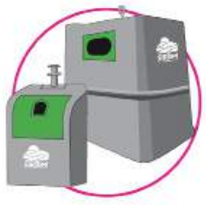

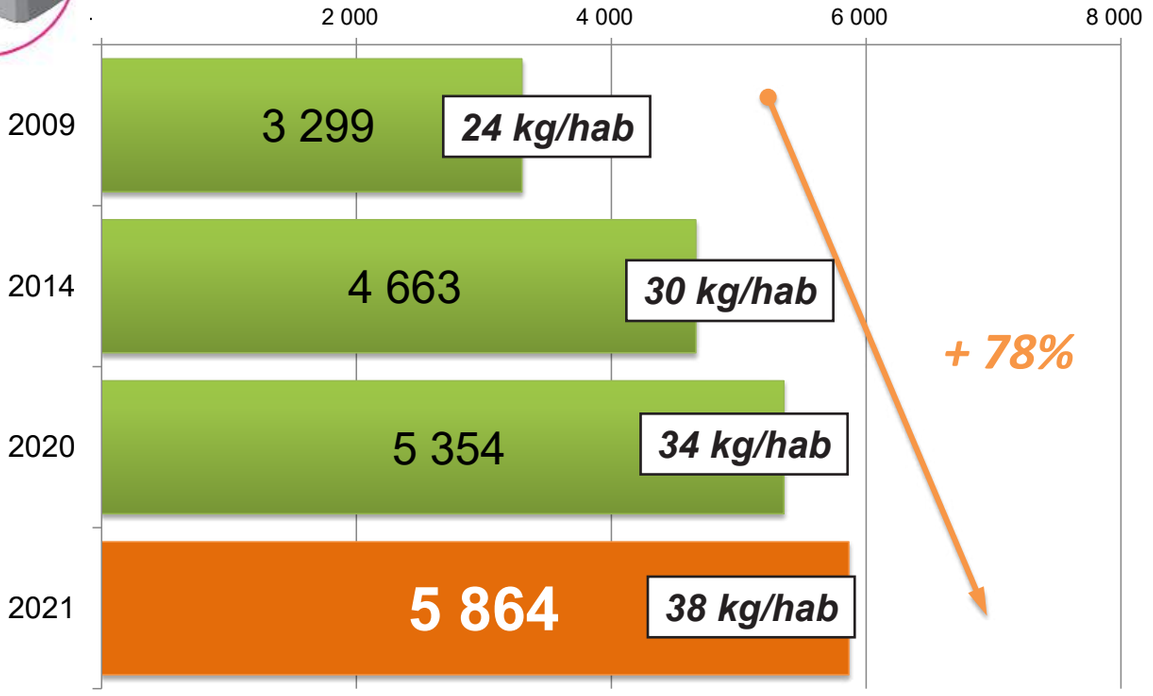

LES RESTES DE REPAS

Cette année, **2 nouveaux secteurs** sur Brive (Vialmur et Stadium) ont été déployés pour la collecte des déchets de restes de repas, soit **4 000 foyers supplémentaires**.

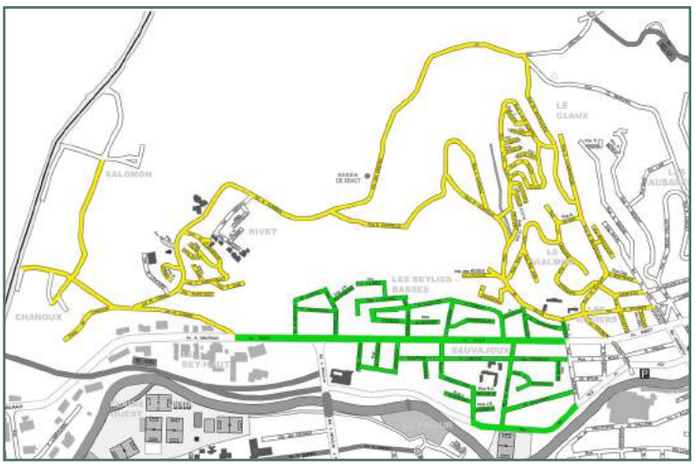

Secteur Vialmur

8 800 foyers sont aujourd'hui **desservis par la collecte des restes alimentaires** sur la ville de Brive en porte-à-porte et en apport volontaire à Donzenac.

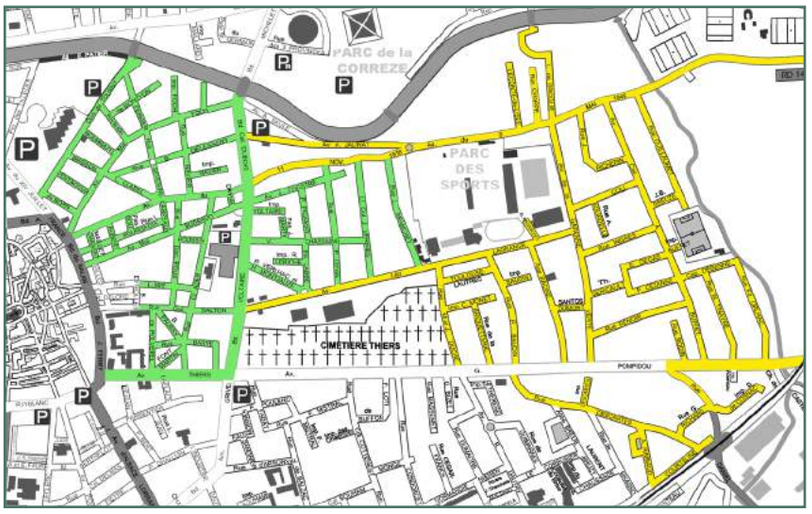

Secteur Stadium

Deux nouveaux points d'apport volontaire (tubes) ont été placés sur le secteur du stadium : devant la déchèterie Léo Lagrange et devant le square de la roseraie.

Mise en place de **5 colonnes enterrées étanches** spécialement conçues pour la collecte des biodéchets ont été installées :

- Rue Marcelin Roche, Brive
- Rue Robespierre, Brive
- Chemin du pilou, Malemort
- Impasse des Arcades, Brive
- Square Fred Scamaroni

Un système de **contrôle d'accès** avec l'utilisation d'un badge nominatif a été installé sur chaque borne des restes de repas, permettant ainsi de contrôler la qualité du tri.

L'acquisition d'un camion spécifique permet de laver et collecter ces colonnes biodéchets toutes les semaines afin d'éviter les désagréments.

Quelques chiffres

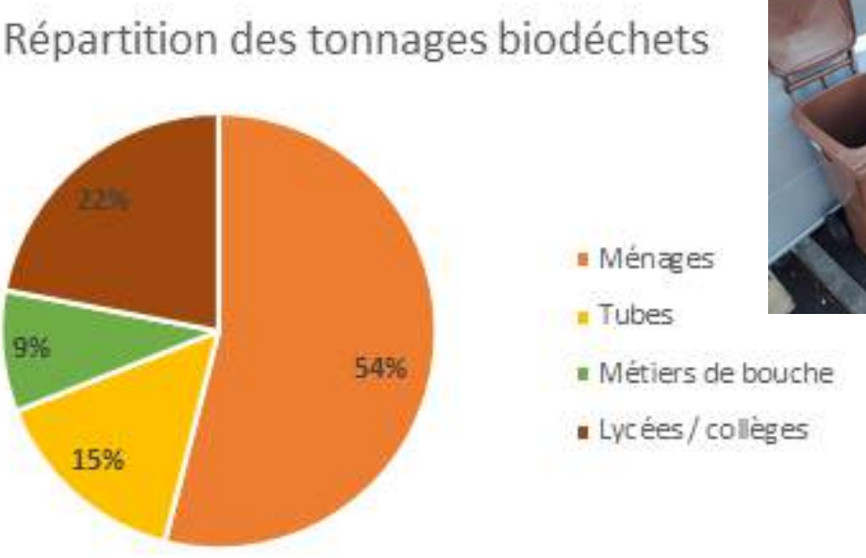

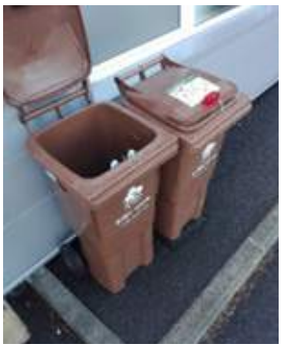

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Rosiers	17 860	95 060	60 340	50 586	36 460	44 080
Bouquet	-	10 410	49 310	50 332	29 920	36 460
Le Breuil Malecroix	-	-	-	45 084	30 600	31 570
Migoule	-	-	-	-	4 500	46 820
Vialmur	-	-	-	-	-	12 800
Stadium	-	-	-	-	-	3 500
Tubes	-	1 080	18 108	25 844	14 980	46 920
Métiers de bouche	-	26 712	22 616	25 116	24 520	28 940
Lycées / collèges	-	23 200	71 424	79 128	54 760	70 450
TOTAL	**17 860**	**156 462**	**221 798**	**276 090**	**195 740**	**321 540**

6 quartiers de Brive et la commune de Donzenac bénéficient de la collecte de biodéchets en porte à porte ou en point d'apport volontaire. Ainsi, plus de **321 tonnes de déchets alimentaires ont été collectés et compostés en 2021**.

LES DÉCHÈTERIES

Sur **18 déchèteries***, le SIRTOM de la Région de Brive assure la gestion du haut de quai en régie totale ou partielle de 6 déchèteries, avec un effectif de 7 agents. Le gardiennage des autres déchèteries est assuré par la société ARBRE.

Une équipe de 3 personnes assure un suivi constant des 18 sites. Elle contrôle les documents d'exploitation, les prestations (gardiennage et transport) et assure les demandes d'enlèvement des déchets dangereux, et autres collectes.

** Allassac/Donzenac, Aubazine, Beaulieu, Beynat, Beyssac, Brive-Léo Lagrange, Brive-Tujac, Condat sur Vézère, Cosnac, Lubersac, Malemort sur Corrèze, Masseret, Objat, St Bonnet La Rivière, St Julien Maumont, St Pantaléon de Larche, Ussac et Uzerche.*

Le maillage des déchèteries sur notre territoire permet à chaque usager du Sirtom de bénéficier d'une déchèterie à moins de 15kms de son domicile. Chaque habitant du Sirtom a accès aux 18 déchèteries du territoire.

Deux agents assurent la gestion des plateformes végétaux de Malemort et Condat sur Vézère représentant environ **170 interventions / an sur ces sites**.

Le service assure également le dépôt et le suivi des plaintes liées aux vols/vandalisme avec dégradation des locaux.

Une tournée quotidienne de compactage est assurée par un chauffeur de polybenne sur les déchèteries du bassin de Brive (6) afin d'optimiser les rotations de bennes. Cela représente environ **26 330 kms parcourus pour 3 420 interventions par an**.

Collecte en Déchèterie *(tous flux confondus)*

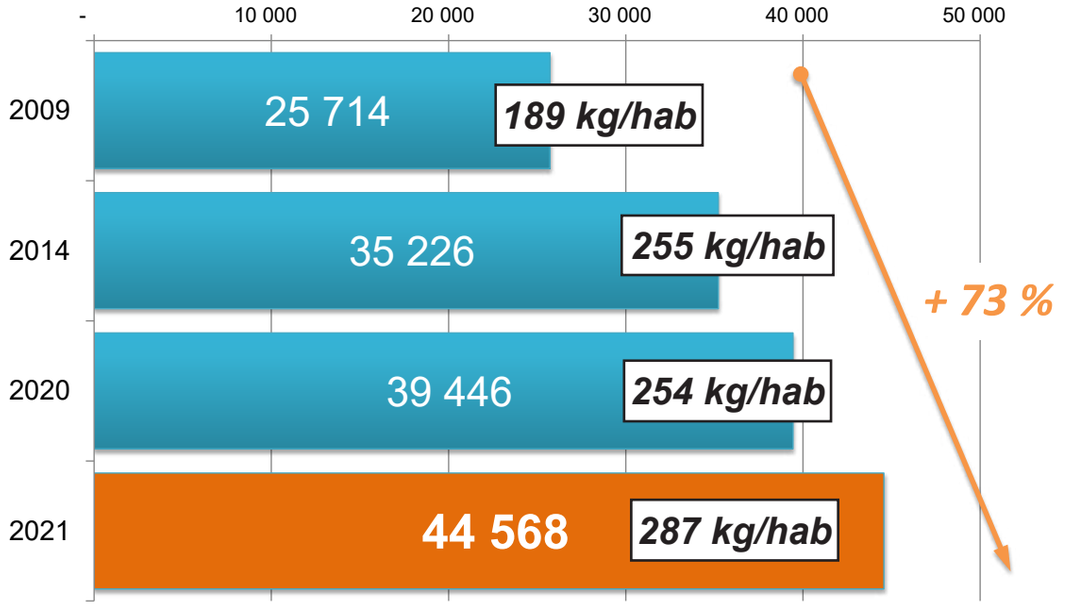

Tonnages par flux

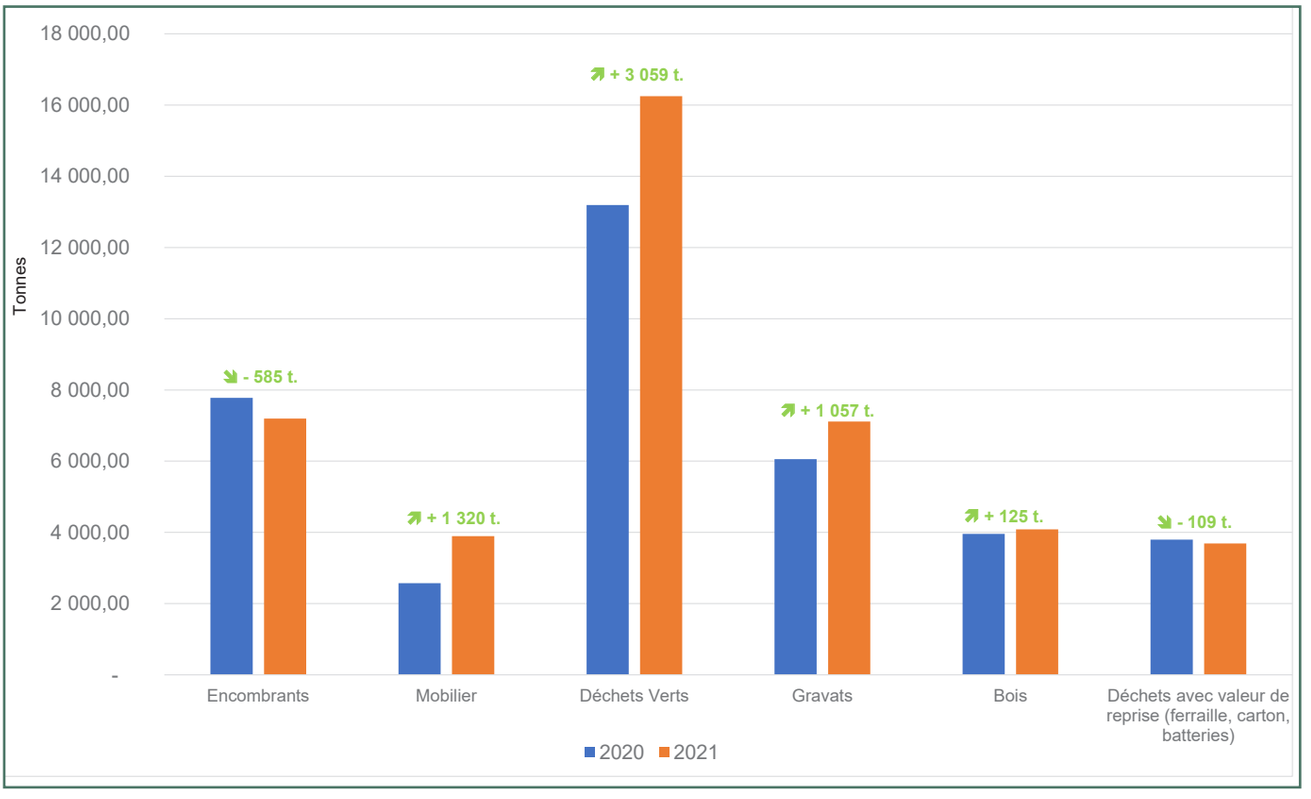

On a pu constater cette année, une nouvelle baisse des encombrants par un meilleur tri de cette benne et une augmentation importante des déchets verts (+ 3 059 tonnes) dû essentiellement à un été pluvieux et à un apport de tonte plus important.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS 2009 à 2020

Années	Population	OMR	N-(N-1)	Kg/Hab/an	CS + papier	Verre	Biodéchets	Déchèteries	N-(N-1)	Total	Kg/Hab/an
2009	135 778	**41 272**	_		5 404	3 299	_	25 714	_	75 689	557
2014	156 334	**32 989**	*3 586*	**211**	8 513	4 663	_	35 226	*6 184*	81 391	521
2019	156 074	**28 840**	*-1 202*	**185**	10 699	5 331	239	40 694	- 754	85 803	550
2020	155 707	**29 384**	*543*	**189**	9 812	5 354	196	40 000	- 694	84 746	544
2021	155 527	**29 183**	*-201*	**187**	10 787	5 864	322	44 568	6 179	90 724	584

PROFESSIONNELS EN DÉCHÈTERIES

L'accès des professionnels en déchèterie est autorisé et **soumis à facturation** sur toutes les déchèteries du SIRTOM hormis celles d'Allassac-Donzenac, Malemort et les deux déchèteries de Brive.

Après la signature d'un contrat, il est défini le choix des conditions d'accès (abonnement annuel ou forfait au passage). Seuls les gravats, déchets verts, encombrants et bois sont facturés.

En 2021, ce sont **4 271 passages** (-22% par rapport à 2020) qui ont été enregistrés pour **525 producteurs.**

A chaque apport, le gardien enregistre les catégories de déchets et leurs quantités (au poids ou au volume estimé). En 2021, ce sont **1 703 factures** (+24% par rapport à 2020) qui ont été établies par le SIRTOM aux professionnels. **La facturation adressée est la preuve d'une élimination conforme à la réglementation.**

Déchets acceptés	Facturation au volume sur estimation du gardien	Facturation à la pesée
Gravats	37,53 € / m³ H.T.	46,82 € / tonne H.T.
Déchets verts	8,16 € / m³ H.T	49,20 € / tonne H.T.
Encombrants	26,16 € / m³ H.T	130,57 € / tonne H.T.
Palettes (bois A)	1,73 € / m³ H.T	13,00 € / tonne H.T.
Bois traité, peint, vernis (bois B)	8,01 € / m³ H.T	51,96 € / tonne H.T.
Cartons - Ferrailles - Déchets électriques & électroniques - Verre : GRATUITS		

Tarifs d'accès :
- Abonnement annuel : 27,86 € H.T. *(27,32€ en 2020)*
- Forfait au passage : 2,80 € H.T. *(2.75 € en 2020)*

COÛT DE TRAITEMENT

Restes de repas

90 € la tonne
(80€ en 2020)

Emballages

200 € la tonne
(200€ en 2020)

Ordures ménagères

105 € la tonne
(101€ en 2020)

Bois

70,00 €
la tonne
(48,45€ en 2020)

Déchets verts

28,00 €
la tonne
(27,45€ en 2020)

Encombrants

82,50 €
la tonne
(86,77€ en 2020)

Gravats

14,60 €
la tonne
(14,60€ en 2020)

03

INVESTISSEMENTS

TRAVAUX

DÉCHÈTERIES

- Entretien VRD – MALEMORT, CONDAT, LUBERSAC, USSAC (reprise d'enrobés endommagés)

Coût d'investissement : 15 181,56 € T.T.C.

- Vidéosurveillance – DONZENAC/ALLASSAC

Coût d'investissement : 3 144 € T.T.C.

- Réhabilitation – Mise en place d'une défense incendie à CONDAT (en complément de la réserve souple de 60m3) et DONZENAC/ALLASSAC

Coût d'investissement : 6 713,47€ T.T.C.

- Entretien VRD – BEAULIEU (installation d'un débourbeur)

Coût d'investissement : 20 562,60€ T.T.C.

- Mise en place de conteneurs maritimes pour la collecte des DEEE : ST JULIEN MAUMONT - DONZENAC/ALLASSAC

Coût d'investissement : 4 800 € T.T.C.

- Réhabilitation – DONZENAC/ALLASSAC (installation d'une vanne d'isolement des eaux)

Coût d'investissement : 6 000 € T.T.C.

- Entretien : Signalétiques diverses

Coût d'investissement : 6 443,88 € T.T.C.

- Entretien : Dispositifs antichutes

Coût d'investissement : 6 540 € T.T.C.

- Bornage DONZENAC/ALLASSAC

Coût d'investissement : 2 553,60 € T.T.C.

VÉHICULES

- Acquisition d'un **camion de lavage**.
  Cet investissement s'échelonne sur 2 années avec un coût total de 565 679,04€ TTC

Coût d'investissement : 497 160 € T.T.C.

- **Renouvellement des bennes à ordures ménagères**

  - 1 BOM voie étroite
  - 2 BOM bi-compartimentée
  - 1 BOM d'occasion
  - 1 BOM de 26T bicompartimentée

Coût d'investissement : 895 463,70 € T.T.C.

Benne Ordures Ménagères bi-compartimentée 26 tonnes

Benne à Ordures Ménagères

- **Renouvellemnt du camion de distribution des sacs plastiques**

Cet investissement s'échelonne sur 2 années avec un coût total de 68 415,12 € TTC

Coût d'investissement : 39 759,56 € T.T.C.

INFORMATIQUE

- Remplacement de PC (suivi du parc informatique)
- Acquisition d'un onduleur pour le réseau informatique des locaux techniques

Coût d'investissement : 8 322 € T.T.C.

POINTS DÉCHETS

Densification des points tri

En 2021, le SIRTOM a poursuivi le déploiement de points déchets pour faciliter le geste de tri des usagers.

22 bornes aériennes :

- **3 bornes** destinées à recevoir les **emballages ménagers recyclables**
- **8 bornes** réservées au flux des **papiers**
- **11 bornes** pour permettre le tri du **verre**

Coût d'investissement : 26 081,89 € T.T.C.

2 bacs ascenseurs :

- **2 bacs ascenseurs** implantés à Uzerche destinées à recevoir les **ordures ménagères et les emballages ménagers recyclables**

Coût d'investissement : 30 036 € T.T.C.

5 points regroupant des colonnes enterrées :

- **Brive ; Rue Marcelin Roche / Pont Cardinal** 5 flux (om, emballages, verre, restes de repas et papiers) : 37 002,59 €
- **Brive ; Rivet** 5 flux (om, emballages, verre, restes de repas et papiers) : 41 716,09 €
- **Brive ; Le Pilou,** 5 flux (om, emballages, verre, restes de repas et papiers) : 37 002,59 €
- **Noailles ; Salle polyvalente**, 4 flux (om, emballages, verre et papiers) : 45 667,96 €
- **Objat ; Rue Plantady / Foirail**, 5 flux (om, emballages, verre, restes de repas et papiers) : 37 002,59 €

Coût d'investissement : 198 392 € T.T.C.

2 points regroupant des colonnes semi-enterrées

- **Malemort ; Rue Suzy Bourliaguet,** 3 flux (om, emballages, et papiers)
- **St pardoux l'Ortigier ; Bourg**, 4 flux (om, emballages, verre et papiers)

Coût d'investissement : 21 655,03 € T.T.C.

04

ACTIONS MISES EN OEUVRE

PRÉVENTION DES DÉCHETS

Après la réalisation de plusieurs expérimentations dont l'objectif était de valider les différents dispositifs de collecte des biodéchets en porte-à-porte, en apport volontaire, en milieu rural, semi-rural ou urbain, le SIRTOM a répondu à l'appel à projet TRIBIO, porté par l'ADEME et la région Nouvelle-Aquitaine.

Cet appel à projet a pour objectif de **généraliser le tri à la source des biodéchets** grâce à des subventions sur l'investissement, la communication, la formation des agents… à hauteur de :
- 10 € par habitant désservi pour la collecte des biodéchets
- 44% des dépenses pour la gestion de proximité

L'objectif est de collecter les biodéchets sur l'ensemble des 120 communes composant le syndicat, soit 155 527 habitants.

> Lauréat de l'appel à projet TRIBIO

Le SIRTOM souhaite mettre tout en œuvre pour **respecter les objectifs de la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que ceux du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**, et notamment la généralisation du tri à la source d'ici 2023. Toutefois, les caractérisations réalisées en 2016, 2017 et 2019 ont démontré que la fraction fermentescible représente encore 35% des ordures ménagères.

Deux volets ont été déployés afin de répondre à l'objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets :
- Le **compostage de proximité**, avec le développement de composteurs partagés
- La **collecte des biodéchets en porte-à-porte et/ou points d'apports volontaires**.

Un plan de déploiement prévisionnel a été réalisé pour cette occasion afin de définir les territoires sur lesquels la collecte de biodéchets sera déployée, et les territoires sur lesquels le compostage sera privilégié.

Déploiement prévisionnel :

> Collecte totale en porte à porte en 2024 :

- Brive

> Collecte partielle en porte à porte en 2024 :

- St Pantalén de Larche
- Malemort

> Collecte en apport volontaire de 2022 à 2025 :

- Lubersac
- Arnac Pompadour
- Uzerche
- Objat
- Allassac
- Donzenac
- Ste Féréole
- Ussac
- Varetz
- St Viance
- Larche
- La Feuillade
- Pazayac
- Terrasson
- Cublac
- Condat-Sur-Vézère
- Le Lardin St Lazare
- Cosnac
- Aubazine
- Beynat
- Collonges-La-Rouge
- Meyssac
- Beaulieu-Sur-Dordogne
- Altillac

> Composteurs individuels sur le reste du territoire

Financement

Total de l'opération	Coût total de l'opération	2 779 396 €
	Financement ADEME+Région	842 411 €
Volet "collecte des biodéchets"	Coût total	2 710 794 €
	Financement ADEME	804 680 €
Volet "Gestion de proximité"	Coût total	68 602 €
	Financement Région Nouvelle-Aquitaine	37 731 €

Les composteurs

342 composteurs individuels ont été distribués en 2021.

58 établissements ont été équipés d'un composteur.
Ils sont répartis comme suit :
- 35 écoles maternelles et primaires
- 3 collèges
- 1 centre aéré
- 6 maisons de retraites
- 13 autres (campings, organisme de formation pour adultes, regroupement d'entreprises…).

De plus **10 composteurs collectifs**, situés principalement au sein de jardins partagés, ont été mis en place sur le territoire.

CAPACITÉ COMPOSTEURS	Distributions 2021
Composteur 400 L	194
Composteur 600 L	94
Composteur 800 L	28
Pavillon 1m3	26
Pavillon 5m3	0
TOTAL	**342**

NOMBRE DE COMPOSTEURS CUMULÉS	
2009	3 500
2010	4 595
2011	6 097
2012	8 188
2013	8 976
2014	9 358
2015	9 860
2016	10 222
2017	10 476
2018	10 728
2019	11 169
2020	11 506
2021	**11 848**

Prêt de broyeurs

Par le projet Oprévert, subventionné par l'ADEME, le Sirtom a fait l'acquisition de **2 broyeurs** professionnels pouvant broyer des bois jusqu'à un diamètre de 160 mm.

Ces broyeurs sont mis **gratuitement à la disposition** des communes du Sirtom ou des associations qui le demandent.

Ils permettent de **broyer les végétaux** sur place et de disposer **du broyat pour le paillage** et ainsi **diminuer les apports en déchèteries**.

	Nombre de jours de prêt	Nombre d'heures effectuées	m3 de broyat effectués
Total 2019	83	161,70	970,20
Total 2020	127	273,62	1 519,72
Total 2021	202	317,05	1 902,30

D'année en année, les prêts de broyeurs s'intensifient. Ainsi en 2021, les 2 broyeurs ont été utlisés par **33 communes sur 202 jours évitant ainsi l'apport de 1 900 m3 de déchets verts en déchèterie**.

Sensibilisation et animations

Le partenariat avec la Ressourcerie Gaillarde continue.
Ainsi en 2021, **17 animations « compostage et fabrication de son lombricomposteur »** ont été réalisées par l'animateur du SIRTOM à la Ressourcerie Gaillarde afin de sensibiliser le grand public au compostage.

Dans la cadre de la **semaine du Développement Durable**, le Sirtom a participé à la **fête du jeu**, en partenariat avec la médiathèque de Brive.

Afin de sensibiliser le public, nous avons réalisé des animations autour du tri et de la réduction des déchets : mémory zéro déchet, jeu des 7 familles ZD, jeu de l'oie géant pour les enfants, exposition des filières de recyclage, astuces zéro déchet pour les adultes...

40 ANIMATIONS ET SUIVI du COMPOSTAGE et LOMBRICOMPOSTAGE auprès des scolaires, accueils de loisirs, Ehpad et associations

soit **756** personnes

61 ANIMATIONS sur le TRI ET le RECYCLAGE auprès des scolaires, accueils de loisirs, collectivités et associations

soit **1 343** personnes

1 VISITE de DECHETERIE auprès d'une association

2 JOURNÉES NETTOYAGE DE LA NATURE auprès des accueils de loisirs et des conseils municipaux

soit **40** personnes

Participation au **Carrefour des Collectivités**

26 et 27 AOÛT 2021
CARREFOUR DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
BRIVE-LA-GAILLARDE
ESPACE DES 3 PROVINCES
9ème édition
ADM19

COMUNICATION CIBLÉE

Gros producteurs

Depuis 2019, année de la mise en place de l'extension des consignes de tri, nous préconisons auprès des usagers de notre territoire le tri du papier de façon séparée dans des bornes spécifiques, afin d'en conserver sa qualité et l'acheminement direct vers sa filière de valorisation.

Le matériau papier est également privilégié dans la **loi sur la transition énergétique qui impose aux entreprises et administrations le tri et la collecte séparés des déchets, dont les papiers de bureau**, afin de favoriser leur réutilisation et leur recyclage.

Éco-évènements

Afin de réduire les déchets dans les manifestations, le SIRTOM propose la mise à disposition de matériel auprès des associations, tels que des gobelets et barquettes réutilisabes ainsi que des «totems» dispositifs de tri. L'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire, ce qui a engendré une difficulté d'organisation d'évènements.

8 PRÊTS
(points tri, bacs de collecte,
2 100 gobelets,
1 650 barquettes de frites)

Nouveaux arrivants

Chaque mois, un courrier est **adressé aux usagers qui emménagent sur le territoire** du SIRTOM.

Des informations et documentations spécifiques sur leur nouveau lieu de résidence leur sont transmis (déchèteries, contenants, jours de collecte...). En 2021, ce sont **1 763 usagers** qui en ont été destinataires.

Relations usagers

Distribution et fourniture des sacs plastiques

Le Sirtom assure la fourniture de sacs plastiques sur les communes de Beynat, Objat et Voutezac, et la fourniture et la distribution sur les communes de Brive et Malemort.

Ce sont **57 869 rouleaux de sacs plastiques** qui ont été distribués :
- 45 033 sacs plastiques noirs pour les ordures ménagères
- 6 277 sacs plastiques rouges post-payés pour les ordures ménagères
- 2 176 sacs plastiques jaunes pour les emballages ménagers recyclables
- 4 383 sacs et housses kraft pour les restes de repas

Service Tieom

En 2021 nous avons réalisé sur le territoire **8 731 interventions** avec un ordre de service pour des mises en place, remplacements ou réparations des bacs.

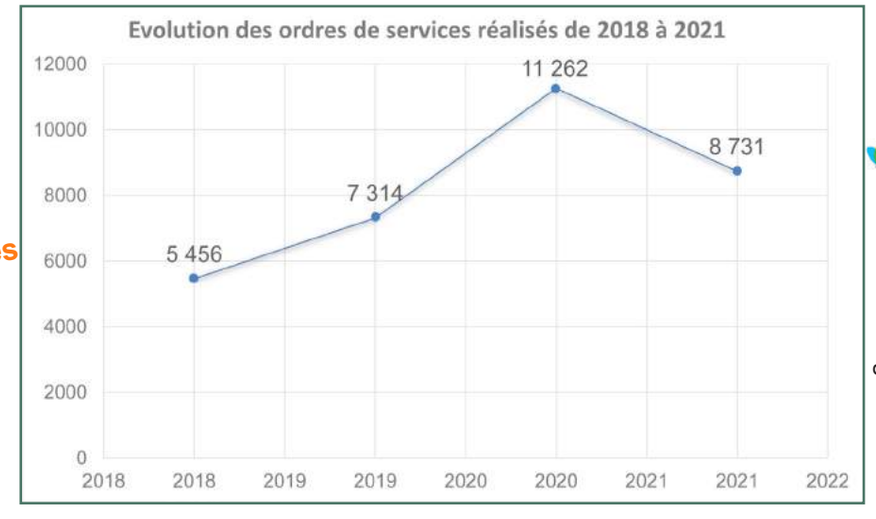

En 2021,
8 658 relations usagers traitées

Répartition par type d'interventions

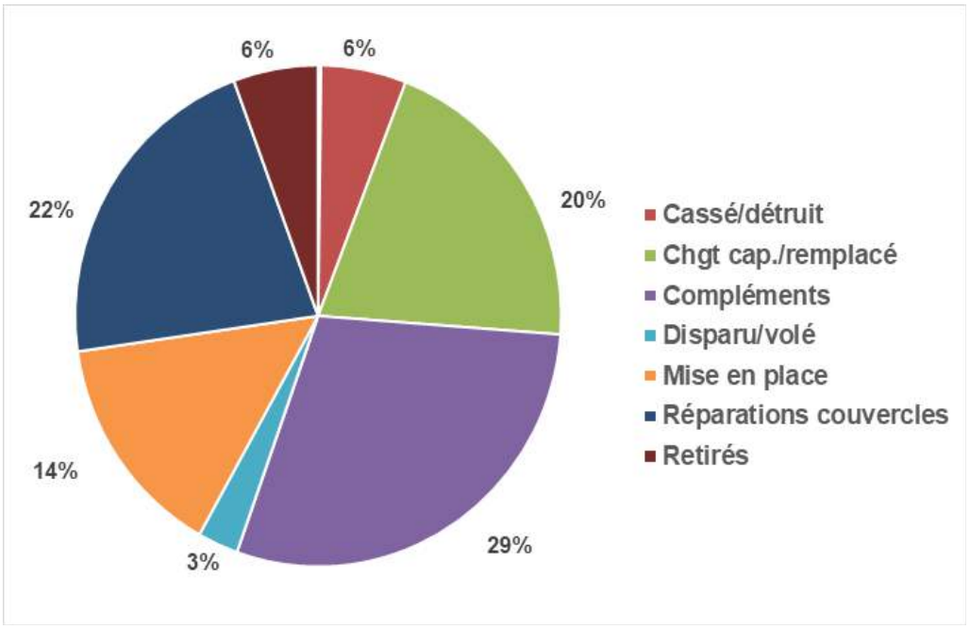

2 675 bacs commandés sur l'année 2021

Bacs	Nbre	Bacs	Nbre
OM 120	200	CS 120	0
OM 180	200	CS 180	550
OM 240	150	CS 240	500
OM 360	250	CS 360	300
OM 770	225	CS 770	300
TOTAL : 2 675			

Bacs en place sur le territoire :
- 65 429 bacs de tri
- 70 840 bacs ordures ménagères
- 4 502 bacs biodéchets

Suivi «levées orphelines»

Les «levées orphelines» correspondent à un dysfonctionnement d'identification et/ou d'utilisation du bac.

- 2018 : 153 bacs soit 365 levées orphelines
- 2019 : 101 bacs soit 198 levées orphelines
- 2020 : 54 bacs soit 165 levées orphelines
- **2021 : 51 bacs soit 161 levées orphelines**

Suivi des badges

- 243 473 ouvertures de trappes
- 12 446 050 litres d'ordures ménagères enregistrés
- 812 badges distribués en 2021 portant à **9 600 badges actifs sur le territoire**.

Nombre de badges entre 2018 et 2021

Années	Badges activés	Badges désactivés
2018	794	104
2019	1 020	128
2020	788	105
2021	812	59

COMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Signalétique pour bacs

Sacs de pré-collecte
en toile de jute

Signalétique sur véhicules de collecte
et apposition des adhésifs «angles morts» pour la mise en conformité de la règlementation en vigueur.

Mise à disposition de
3 dispositifs de tri
sur site touristique.

Support print et publications

ENSEMBLE
FAISONS +
POUR JETER –

SIRTOM DE LA REGION DE BRIVE
CS 11019 - Av. du 4 Juillet 1776
19315 BRIVE CEDEX
Tél. : 05 55 17 65 10 - Fax : 05 55 17 65 19
sirtom@ sirtom-brive.fr

Sirtom de la Région de Brive

www.sirtom-region-brive.net

N°Vert 0800 204 054